



Conseil économique et social

Distr. générale
18 mai 2023
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Point 12 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : prévention
et maîtrise des maladies non transmissibles**

Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre au Conseil économique et social le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, soumis en application de la décision 2022/355 du Conseil.



Rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

I. Introduction : dixième anniversaire de la création de l'Équipe spéciale

1. L'année 2023 marque le dixième anniversaire de la création de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles par le Secrétaire général de l'ONU en application de la résolution [2013/12](#) du Conseil économique et social. Le présent rapport vise à mettre en lumière ce que l'Équipe spéciale a accompli ces 10 dernières années, et en particulier les mesures prises en 2022.

2. L'Équipe spéciale a été créée pour que le système des Nations Unies prête aux pays un appui sans faille pour intensifier la lutte contre les maladies non transmissibles, compte tenu des raisons suivantes :

a) Les maladies non transmissibles sont la principale cause de décès et de mauvaise santé dans le monde ;

b) Les maladies non transmissibles touchent de nombreuses personnes à la période où elles sont le plus actives, ce qui a des répercussions socioéconomiques considérables ;

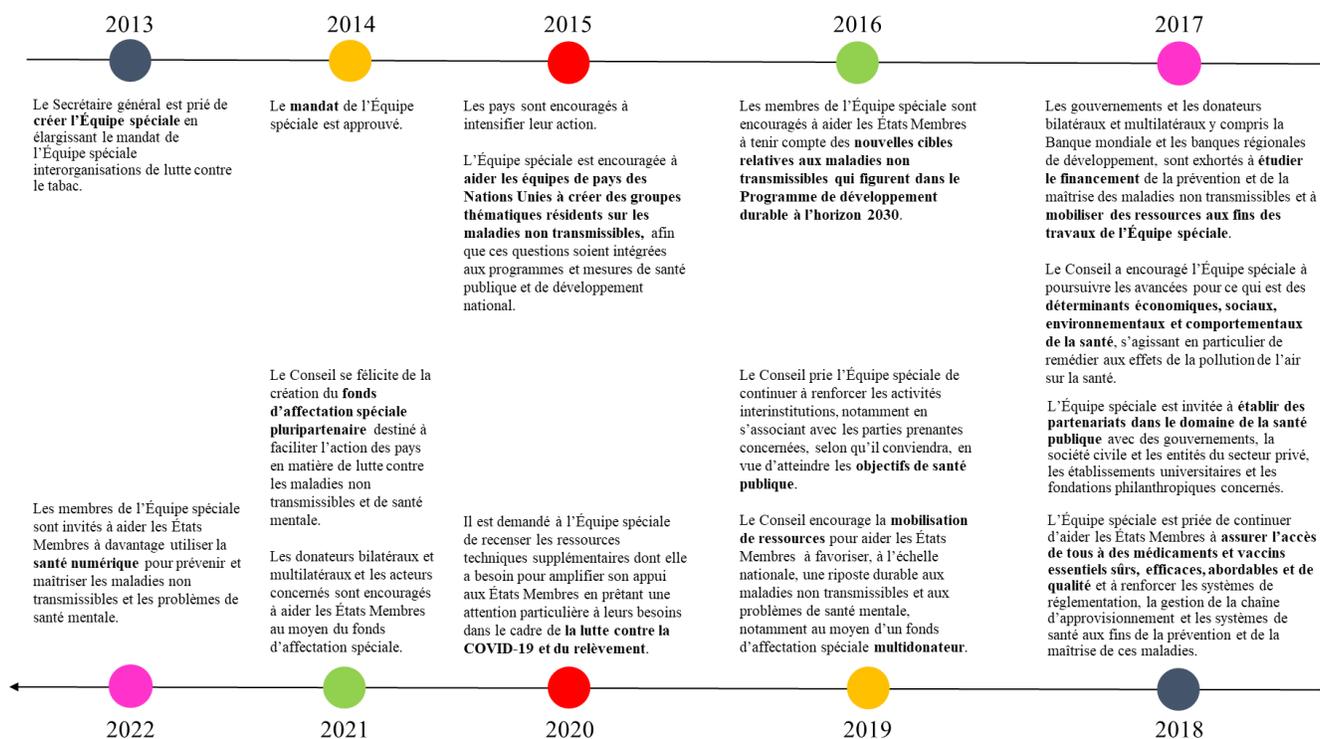
c) Une grande partie de ces maladies sont évitables ;

d) Des mesures doivent être prises dans d'autres domaines que celui de la santé et les membres de l'Équipe spéciale peuvent prendre attache avec différents secteurs de l'administration et de la société ;

e) L'action du système des Nations Unies a une efficacité optimale lorsqu'elle est coordonnée.

3. Depuis 2013, le Conseil a élargi le mandat de l'Équipe spéciale, notamment pour aider les pays à atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable qui sont liées à la santé mentale et aux maladies non transmissibles (voir la figure I).

Figure I
Principaux éléments des résolutions du Conseil économique et social concernant les travaux de l'Équipe spéciale, 2013-2022



4. La stratégie de l'Équipe spéciale pour la période 2022-2025, décrite dans le rapport présenté au Conseil en 2022 (E/2022/59), s'inscrit dans le prolongement de la stratégie de l'Équipe spéciale pour la période 2019-2021 et sur les plans de travail précédents. Elle s'articule autour de quatre priorités : a) aider les pays à conduire des actions multisectorielles pour atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable qui sont liées aux maladies non transmissibles ; b) mobiliser des ressources pour faciliter l'élaboration de mesures nationales visant à atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable qui sont liées aux maladies non transmissibles ; c) coordonner l'action et établir des partenariats ; d) servir d'exemple pour la réforme du système des Nations Unies.

5. Ces 10 dernières années, l'Équipe spéciale a apporté un appui à 50 États Membres (voir la figure II) grâce à :

- a) Des missions de programmation conjointe :
 - Rencontres avec des chefs d'État et des ministres, des parlementaires et des acteurs non étatiques destinées à encourager l'ensemble des pouvoirs publics et de la société à agir ;
 - Sensibilisation des équipes de pays des Nations Unies aux maladies non transmissibles et à la santé mentale suivie d'engagements concrets ;
- b) Une assistance technique pratique :
 - Renforcement des mécanismes de coordination nationale et des plans d'action multisectoriels ;
 - Élaboration d'argumentaires d'investissement en vue de disposer de davantage de ressources ;

- Transformation accélérée des politiques et stratégies nationales ;
- Intensification des programmes relatifs aux maladies non transmissibles et à la santé mentale ;
- c) La création de partenariats innovants, par exemple :
 - Le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire destiné à stimuler l'action des pays en matière de lutte contre les maladies non transmissibles et de santé mentale (Fonds Health4Life) ;
 - Le partenariat NCD2030, qui vise à aider les pays à renforcer la gouvernance en matière de maladies non transmissibles ;
 - L'initiative SAFER, qui vise à réduire l'usage nocif de l'alcool ;
 - Le groupe d'action conjointe pour l'élimination du cancer du col de l'utérus à l'échelle mondiale ;
 - L'Initiative pour l'accès au sevrage tabagique, qui vise à lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19) ;
 - D'autres partenariats sur les solutions numériques, les comorbidités et les droits humains ;
- d) L'élaboration de documents d'orientation et de sensibilisation, par exemple des notes d'information sectorielles¹, des notes d'information rédigées par ses membres² et des notes d'information concernant la COVID-19³.

¹ Voir Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), « What government ministries need to know about non-communicable diseases », notes d'information sectorielles, 2016.

² Voir Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, *Responding to the Challenge of Non-communicable Diseases*, notes d'information des entités des Nations Unies, septembre 2019.

³ Voir OMS et PNUD, « La lutte contre les maladies non transmissibles pendant et après la pandémie de COVID-19 », note d'orientation (Genève, 2020), OMS et PNUD, « Répondre aux maladies non transmissibles pendant et après la pandémie de COVID-19: rapide tour d'horizon des données probantes sur la COVID-19 et les maladies non transmissibles », note d'orientation (Genève, 2020), et OMS et PNUD, « Update 21: responding to non-communicable diseases during and beyond the COVID-19 pandemic – examples of actions being taken by selected members of the United Nations Inter-Agency Task Force on the Prevention and Control of Non-communicable Diseases » (Genève, 2021).

II. Analyse de la situation

7. Réduire le fardeau que représentent les maladies non transmissibles et améliorer la santé mentale restent l'un des plus grands défis auxquels le monde fait face en matière de santé et de développement⁵, dans la mesure où :

a) La part mondiale des décès imputables aux maladies non transmissibles est passée de 61 % de l'ensemble des décès en 2000 à 74 % en 2019, année où 7 des 10 principales causes de décès dans le monde étaient des maladies non transmissibles ;

b) Parmi les décès prématurés (avant l'âge de 70 ans) dus à des maladies non transmissibles en 2019, 86 % sont survenus dans des pays à revenu faible ou intermédiaire ;

c) Près d'un milliard de personnes vivaient avec un trouble mental en 2019, et où le coût de la dépression et de l'anxiété atteignait à elles seules 1 000 milliards de dollars par an.

8. La mortalité prématurée et la morbidité dues aux maladies non transmissibles peuvent être attribuées en partie au manque d'efficacité des mesures prises pour combattre bon nombre de facteurs de risque (tabagisme, usage nocif de l'alcool, pollution atmosphérique, mauvaise alimentation et sédentarité), mais aussi à l'incapacité des systèmes de santé de répondre aux besoins en matière de prévention et de traitement de ces maladies.

9. Des progrès ont toutefois été accomplis. La mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles a diminué à l'échelle mondiale, passant de 22,9 % en 2000 à 17,8 % en 2019. Ce sont les pays où des orientations et des mesures législatives et réglementaires sont en place, y compris des mesures fiscales, pour prévenir et maîtriser ces maladies et qui disposent de systèmes de santé solides et inclusifs qui obtiennent les meilleurs résultats⁶.

10. Les effets de la COVID-19 sont plus graves chez les personnes qui ont une maladie non transmissible et des problèmes de santé mentale, et la pandémie continue de compromettre les progrès sur ces questions dans la mesure où elle freine les avancées sur le plan des politiques et interrompt les services de santé essentiels, qu'il s'agisse de la détection précoce, de la prise en charge, de la maîtrise ou de la surveillance de ces maladies et problèmes, ce qui devrait avoir pour effet d'accroître la mortalité prématurée dans un avenir proche⁷.

⁵ Voir OMS, Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, document EB 150/7.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

III. Travaux de l'Équipe spéciale et riposte générale du système des Nations Unies aux maladies non transmissibles et aux problèmes de santé mentale

A. Aider les pays à conduire des actions multisectorielles pour atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable qui sont liées aux maladies non transmissibles

Programmes et initiatives conjoints mondiaux entrepris par les membres de l'Équipe spéciale

Faciliter les initiatives multisectorielles relatives à la prévention et à la maîtrise des maladies non transmissibles et à la santé mentale

11. Le programme mondial NCD2030, mené conjointement par l'OMS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a continué d'œuvrer au renforcement de l'action que mènent les pouvoirs publics et la société dans leur ensemble pour lutter contre les maladies non transmissibles et les problèmes de santé mentale, grâce à l'appui fourni par la Fédération de Russie, le Conseil sanitaire des États du Conseil de coopération du Golfe, l'Union européenne et le Gouvernement italien.

12. Au total, 26 argumentaires d'investissement relatifs aux maladies non transmissibles⁸ et 10 argumentaires d'investissement relatifs à la santé mentale⁹ ont été élaborés pour différents pays depuis 2015 (voir l'encadré 1). Ces argumentaires sont très demandés par les États Membres qui souhaitent intensifier les investissements à l'échelle nationale et internationale.

13. En 2022, les argumentaires d'investissement relatifs aux maladies non transmissibles pour le Botswana et la Géorgie ont été achevés, et les argumentaires pour la Bosnie-Herzégovine, le Kirghizistan et la Malaisie sont en passe de l'être. Les argumentaires relatifs à la santé mentale pour le Bangladesh, le Népal, l'Ouganda et le Zimbabwe ont été achevés, et les argumentaires pour la Jordanie et le Kirghizistan sont en cours d'élaboration.

14. Étant donné qu'en 2018, le Conseil a demandé à l'Équipe spéciale de contribuer à la réalisation des objectifs de santé publique en général, l'OMS, le PNUD et le Conseil sanitaire des États du Conseil de coopération du Golfe ont collaboré avec les autorités de l'Arabie saoudite, du Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, d'Oman et du Qatar pour évaluer le coût des services cliniques de soins primaires, y compris pour les maladies non transmissibles et les troubles mentaux. Les rapports correspondants sont sur le point d'être achevés. Le programme mondial permet en outre d'estimer les conséquences qu'une augmentation des taxes pour la santé dans les six États du Golfe est susceptible d'avoir pour sur le plan des recettes et de la santé.

⁸ Depuis 2015, 26 argumentaires d'investissement relatifs aux maladies non transmissibles ont été élaborés pour les pays suivants : Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cambodge, Émirats arabes unis, Éthiopie, Fédération de Russie, Géorgie, Jamaïque, Kazakhstan, Koweït, Malaisie, Mongolie, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Philippines, Qatar, Thaïlande, Türkiye et Zambie.

⁹ Depuis 2021, 10 argumentaires d'investissement relatifs à la santé mentale ont été élaborés pour les pays suivants : Bangladesh, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Népal, Ouganda, Ouzbékistan, Philippines et Zimbabwe.

Encadré 1

Résumé des résultats des 26 argumentaires d'investissement par pays relatifs aux maladies non transmissibles élaborés entre 2015 et 2022

Entre 2015 et 2022, 26 argumentaires d'investissement par pays relatifs aux maladies non transmissibles ont été élaborés. Les résultats agrégés des analyses économiques montrent qu'en moyenne, les maladies non transmissibles entraînent chaque année une perte de 4,3 % du produit intérieur brut en raison de leurs coûts directs (c'est-à-dire les soins de santé) et de leurs coûts indirects (c'est-à-dire une perte de productivité).

Les argumentaires d'investissement prouvent que l'intensification de la lutte contre les maladies non transmissibles est de nature à stimuler la croissance économique et la réalisation des objectifs de développement durable. Dans les 26 pays examinés, investir dans les mesures stratégiques et cliniques optimales recommandées par l'OMS devrait permettre de sauver plus de 13,5 millions de vies et de réaliser d'importantes économies en matière de soins de santé ainsi que des gains de productivité représentant, en moyenne, 5 % du produit intérieur brut de chaque pays (0,4 % au minimum et 18,7 % au maximum) sur une période de 15 ans.

Les résultats des argumentaires d'investissement par pays indiquent que ces mesures optimales ont un rendement considérable : on estime qu'en moyenne, pour toutes les séries de mesures recommandées, dans tous les pays, ce rendement atteint 10 dollars pour chaque dollar investi sur une période de 15 ans.

15. Selon une évaluation de 2022, les argumentaires d'investissement relatifs aux maladies non transmissibles ont des effets sur la gouvernance, le financement et la prestation des services de santé et l'accès à ces services. On s'attache actuellement à conclure ces travaux en vue de leur publication. On trouvera dans l'encadré 2 un résumé des résultats.

Encadré 2

Effets des argumentaires d'investissement par pays relatifs aux maladies non transmissibles

En 2022, une évaluation des effets des argumentaires d'investissement relatifs aux maladies non transmissibles a été lancée pour 13 pays.

L'évaluation a permis de recenser des mesures entièrement ou partiellement liées aux argumentaires d'investissement dans les domaines de la gouvernance, du financement de la santé, de la prestation des services de santé et de l'accès à ces services. Il s'agit notamment d'apporter les changements suivants : a) resserrer la collaboration entre les ministères et leurs partenaires ; b) faire campagne en faveur de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles ; c) agir sur la base des données et des éléments dont disposent les pays ; d) élaborer un langage commun aux secteurs de la santé et des finances ; e) accorder une plus grande priorité aux maladies non transmissibles en présentant les mesures comme des investissements plutôt que comme un coût.

L'évaluation a également permis de mettre en évidence les facteurs qui empêchent d'avancer dans l'application des recommandations figurant

dans les argumentaires d'investissement. À cet égard, l'influence que certaines entités du secteur privé exercent sur d'autres secteurs que la santé constitue un obstacle majeur. On peut donc penser qu'il est utile de continuer d'accroître la cohérence des politiques et d'empêcher le secteur privé d'intervenir dans l'élaboration des politiques. Pour ce faire, on aurait peut-être intérêt à élaborer des analyses économiques plus détaillées sur les facteurs de risque ou problèmes étroitement liés à l'influence des acteurs commerciaux, à l'instar des argumentaires d'investissement élaborés concernant la lutte antitabac.

Deuxième obstacle mis en évidence, en raison de la pandémie de COVID-19, la lutte contre les maladies non transmissibles n'a pas reçu l'attention voulue, malgré les liens qui existent entre ces maladies et leurs facteurs de risque d'une part et les cas graves de COVID-19 d'autre part, et bien que l'infection par le coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère soit associée à une augmentation des cas de maladies non transmissibles.

Troisième obstacle, en raison d'une rotation importante des ministres et des hauts fonctionnaires, il est parfois difficile de mener une action s'inscrivant dans la durée. Il pourrait donc être nécessaire d'actualiser les argumentaires d'investissement et les recommandations qu'ils contiennent ou de faire un « rappel » de temps en temps.

16. Si les missions de programmation conjointe et les argumentaires d'investissement ont des effets considérables, le soutien à long terme est encore plus efficace. En 2021-2022, un soutien de ce type a été rendu possible grâce au financement par l'Union européenne du programme NCD2030 du PNUD et de l'OMS, dans le cadre duquel une assistance a été fournie à des pays d'Afrique (Côte d'Ivoire, Nigéria et Ouganda), des Caraïbes (Guyana, Suriname et Trinité-et-Tobago) et du Pacifique (Fidji). Ces pays ont reçu une assistance aux fins : a) de l'élaboration et de la mise en place de mesures fiscales, législatives et réglementaires efficaces ; b) de l'amélioration de la cohérence des politiques adoptées par l'ensemble des secteurs publics et des partenaires gouvernementaux ; c) du renforcement des politiques et des capacités en matière d'accès équitable aux soins de santé ; d) du renforcement de la sensibilisation, de l'adhésion et de la participation notamment de la société civile, des parlementaires, des dirigeants locaux et des médias, pour que des mesures soient prises pour toute la population. Certains des résultats obtenus et des activités menées dans ce cadre sont présentés dans l'encadré 3. Les principaux enseignements tirés figurent dans le rapport de 2022 que l'Équipe spéciale a présenté au Conseil.

Encadré 3

Exemples de résultats obtenus et d'activités menées dans le cadre de l'appui fourni par l'Union européenne au programme NCD2030

Côte d'Ivoire

- Élaboration d'un plan stratégique sur les maladies non transmissibles et mise en place d'un comité multisectoriel.
- Préconisation de la levée d'un impôt lié aux facteurs de risque des maladies non transmissibles auprès de l'administration fiscale et sensibilisation du gouvernement aux incidences de ces maladies sur les dépenses publiques.

Nigéria

- Élaboration d'une politique nationale en matière d'alcool et d'une politique multisectorielle en matière de maladies non transmissibles.
- Renforcement du mécanisme de coordination pour les maladies non transmissibles et du comité de la lutte antitabac.
- Adoption d'une nouvelle loi sur la santé mentale.

Ouganda

- Renforcement des forums parlementaires, des comités et des mécanismes de coordination relatifs aux maladies non transmissibles.
- Prise en compte de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles dans le projet de loi sur l'assurance maladie et dans la loi sur la santé publique de portée nationale.
- Intégration de la gestion des maladies non transmissibles dans les soins liés au VIH au moyen du plan opérationnel national relevant du Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida et de l'alliance des maires et des responsables municipaux sur le VIH/SIDA.

Guyana

- Présentation d'une loi sur la santé mentale au Gouvernement.
- Évaluation et mise à jour des plans d'action en matière de santé mentale et de prévention du suicide et mise en place d'un groupe de travail multisectoriel sur la santé mentale et le soutien psychosocial.
- Aide au déploiement d'une campagne de santé publique grâce à un programme radio.
- Test de l'état de préparation à la mise en œuvre d'un système de surveillance de l'automutilation.
- Progression dans l'argumentaire d'investissement relatif à la santé mentale.

Suriname

- Évaluation et mise à jour des plans d'action en matière de santé mentale et de prévention du suicide.
- Formation d'agents de santé pour améliorer l'accès au soutien psychosocial et la coordination des interventions en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.
- Test de l'état de préparation à la mise en œuvre d'un système de surveillance de l'automutilation.

Trinité-et-Tobago

- Élaboration d'un plan de mise en œuvre et d'un cadre de suivi et d'évaluation pour la stratégie de prévention du suicide.
- Évaluation du système de surveillance des suicides et des activités de renforcement des capacités.
- Test de l'état de préparation à la mise en œuvre d'un système de surveillance de l'automutilation.

Fidji

- Analyse de l'environnement juridique et du cadre d'investissement relatifs aux maladies non transmissibles.
- Élaboration d'une nouvelle stratégie multisectorielle sur les maladies non transmissibles.

- Sensibilisation autour des maladies non transmissibles en tant que problème de santé et de développement et regain d'intérêt pour les partenariats intersectoriels.

17. Le secrétariat de l'Équipe spéciale et le PNUD ont organisé, du 24 au 26 janvier 2023, la réunion annuelle d'examen des progrès réalisés dans les argumentaires d'investissement relatifs aux maladies non transmissibles, à la santé mentale et à d'autres questions connexes. Des économistes et d'autres spécialistes ont passé en revue les résultats de ces argumentaires, les nouvelles méthodes et les projets de nouveaux travaux.

Élimination du cancer du col de l'utérus

18. Le Programme mondial conjoint des Nations Unies pour l'élimination du cancer du col de l'utérus a été mis en place en 2016 et réunit sept membres de l'Équipe spéciale¹⁰, qui apportent un appui à la Bolivie, à la Mongolie, au Maroc, au Myanmar, à l'Ouzbékistan et à la République unie de Tanzanie. Les principes qui sous-tendent cette collaboration sont les suivants : il faut agir contre le cancer du col de l'utérus tout au long du cycle biologique, plusieurs organismes des Nations Unies ont des compétences techniques en la matière, et il est plus efficace de travailler ensemble que séparément. L'examen indépendant réalisé en 2021 a permis de mettre en évidence non seulement les succès obtenus, mais aussi les freins à l'action menée à l'échelle mondiale pour éliminer le cancer du col de l'utérus et les difficultés qui se posent dans le cadre du Programme conjoint, notamment l'insuffisance des financements et, plus récemment, les répercussions de la pandémie de COVID-19¹¹.

19. En 2020, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté la stratégie mondiale en vue d'accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique¹². En conséquence, les membres de l'Équipe spéciale collaborent dans le cadre d'un groupe d'action conjoint chargé : a) d'encourager la coordination stratégique et technique entre les organismes des Nations Unies, ce qui participe de l'application efficace de la stratégie mondiale ; b) de contribuer à mener une action de sensibilisation coordonnée aux niveaux mondial, régional et national aux fins de l'application de la stratégie mondiale ; c) de contribuer à intensifier l'appui technique fourni aux États Membres et à en améliorer la cohérence. Le Fonds Health4Life est un mécanisme de financement permettant aux partenaires de développement d'apporter des ressources supplémentaires pour aider les pays dans la lutte contre le cancer du col de l'utérus.

Santé numérique

20. La santé numérique tient une place centrale dans la promotion de la santé publique et l'élargissement de l'accès aux services de santé, et dans de précédents rapports soumis au Conseil, l'Équipe spéciale a mis en lumière les travaux conduits dans le cadre de l'initiative « Be He@lthy, Be Mobile » menée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'OMS en matière de santé et de mobilité. En 2022, une campagne de prévention du diabète grâce aux outils de santé

¹⁰ Agence internationale de l'énergie atomique, Centre international de recherche sur le cancer, Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), OMS et Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

¹¹ Global Health Visions, « A review of the United Nations Joint Global Programme on the Elimination of Cervical Cancer » (2018).

¹² OMS, [Stratégie mondiale en vue d'accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique](#).

mobile (mDiabetes) a été organisée au Sénégal par l’OMS et l’UIT, une campagne sanitaire d’un mois visant à attirer l’attention sur les maladies non transmissibles et la santé mentale a été menée dans quatre pays des Caraïbes, et un manuel sur la mise en œuvre du programme mSafeListening pour l’utilisation des technologies mobiles pour une écoute sans risque a été publié¹³.

21. En 2022, l’OMS et l’UIT ont élaboré un dossier de décisions sur la santé numérique à l’échelle mondiale, afin d’aider les États Membres à comprendre les coûts et les avantages associés à la mise au point et la mise en œuvre de solutions de santé numérique pour les maladies non transmissibles et la santé mentale. Les solutions analysées concernent notamment les domaines de la télémédecine, de la messagerie mobile, des robots conversationnels, de la surveillance effectuée par la population et des systèmes informatiques de santé. Actuellement, des pays manifestent leur intérêt s’agissant d’élaborer leur propre argumentaire d’investissement relatif à l’utilisation de solutions numériques pour les maladies non transmissibles et les problèmes de santé mentale.

Lutte contre l’usage nocif de l’alcool grâce à l’initiative SAFER

22. Le groupe de travail de l’Équipe spéciale chargé des questions d’alcool a été créé en 2013 alors qu’il était de plus en plus admis que l’usage nocif de l’alcool avait d’importantes conséquences socioéconomiques et sanitaires et que des mesures coordonnées d’envergure mondiale étaient nécessaires. Le groupe de travail joue un rôle important pour ce qui est de réunir les parties prenantes pour encourager une action concertée. Le secrétariat de l’Équipe spéciale est l’un des partenaires fondateurs de l’initiative mondiale SAFER, collaboration lancée en 2018 et dirigée par l’OMS qui réunit plusieurs organisations internationales menant des travaux en matière de santé publique et de politiques liées à l’alcool. Outre l’OMS et le secrétariat de l’Équipe spéciale, le PNUD, la Global Alcohol Policy Alliance, l’Alliance sur les MNT, Movendi International et Vital Strategies participent à l’initiative¹⁴.

23. L’initiative SAFER met l’accent sur des interventions rentables. Elle vise en outre à empêcher que des intérêts commerciaux ne viennent perturber l’élaboration des politiques de santé publique et à mettre en place des systèmes de suivi solides pour garantir la transparence et suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures préconisées. Le Gouvernement népalais, le PNUD, l’OMS et des partenaires de la société civile ont mené une mission de programmation conjointe à Katmandou du 17 au 21 octobre 2022 pour aider le Népal à mettre en œuvre l’initiative SAFER. Dans ce cadre, il a été recommandé de suivre un plan d’action biennal multi-institutionnel et multisectoriel, qui a été approuvé par le Gouvernement népalais.

24. L’action menée dans le cadre de l’initiative SAFER dans des pays tels que le Népal et l’Ouganda, où une mission a été menée en 2021, montre que la collaboration multisectorielle et multi-institutionnelle à plusieurs niveaux est utile pour aider les autorités à appliquer des mesures de lutte contre l’usage nocif de l’alcool. En outre, compte tenu de l’expérience acquise, il apparaît nécessaire d’accroître la cohérence des politiques des organismes des Nations Unies, en particulier pour ce qui est d’empêcher les intérêts commerciaux d’exercer une influence inappropriée sur l’élaboration et la mise en œuvre de mesures visant à limiter la consommation d’alcool.

¹³ OMS et UIT, « A handbook on how to implement mSafeListening » (Genève, 2022).

¹⁴ Voir www.who.int/initiatives/SAFER (en anglais seulement).

Fermes sans tabac

25. La substitution de la culture du tabac par d'autres moyens de subsistance est une mesure essentielle de réduction de l'offre prévue par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Des projets pilotes menés dans de nombreux pays prouvent que les producteurs de tabac sont disposés à choisir d'autres moyens de subsistance. Pour intensifier les travaux en ce sens, l'initiative « Fermes sans tabac » a été lancée en 2022, sous la direction de l'OMS et avec des partenaires tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le secrétariat de la Convention. Elle vise à orienter le marché de telle sorte que les producteurs de tabac qui se tournent vers d'autres moyens de subsistance disposent d'un revenu équivalent, voire supérieur. Lancée au Kenya¹⁵, elle sera aussi bientôt opérationnelle en Zambie. En 2023, la Journée mondiale sans tabac organisée par l'OMS et la campagne qui l'accompagne, sur le thème « Cultivons des aliments, pas du tabac », iront dans le sens de l'initiative dans la mesure où elles permettront de souligner comment la culture du tabac nuit à la santé des agriculteurs et des utilisateurs et à la planète.

Programme mondial RECAP

26. Le Programme mondial de renforcement des capacités en matière de réglementation et de politiques budgétaires mis en œuvre par l'OMS, l'Organisation internationale de droit du développement et le Centre de recherches pour le développement international est sorti de sa phase initiale de trois ans et demi en juin 2022 et est entré dans une deuxième phase de trois ans avec l'appui continu de la Direction suisse du développement et de la coopération. La deuxième phase consiste à maintenir l'appui aux réformes réglementaires fournies aux pays de la phase initiale (Bangladesh, Kenya, Sri Lanka, Ouganda et République unie de Tanzanie), et des plans sont en cours d'élaboration pour inviter cinq nouveaux pays à se joindre au projet dans les régions de l'Afrique et de l'Asie du Sud-Est.

Groupes et domaines de travail*Lutte antitabac*

27. L'Équipe spéciale a été créée en 2013 sur la base de l'élargissement du mandat de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac. Son mandat accorde une place particulière à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac¹⁶. Plus récemment, son champ d'action a été élargi pour qu'elle puisse aider les pays dans le cadre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, entré en vigueur en 2018.

28. Afin de renforcer la collaboration entre les membres de l'Équipe spéciale, un groupe de travail sur la lutte antitabac a été créé en 2017. La nature de ses travaux est indiquée dans les précédents rapports soumis au Conseil par l'Équipe spéciale¹⁷.

Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

29. Le commerce illicite rend les produits du tabac plus accessibles et plus abordables économiquement, ce qui sape les politiques de lutte antitabac. L'accès accru aux produits du tabac, souvent à moindre coût, nuit principalement aux groupes

¹⁵ Voir <https://www.afro.who.int/countries/kenya/news/launch-tobacco-free-farms-kenya> (en anglais seulement).

¹⁶ Seize membres de l'Équipe spéciale ont le statut d'observateur auprès de la Conférence des Parties de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ; voir <https://fctc.who.int/who-fctc/governance/observers/international-intergovernmental-organizations>.

¹⁷ Voir, par exemple, le document E/2022/59, par. 34.

vulnérables, notamment les populations à faible revenu et les jeunes. On estime que l'élimination des cigarettes illicites permettrait de réduire la consommation totale de cigarettes de 1,9 % dans 36 pays et d'accroître les recettes mondiales de 47,4 milliards de dollars par an¹⁸. La lutte contre le commerce illicite des produits du tabac exige que des mesures juridiques et réglementaires et des mesures d'application rigoureuses soient prises aux niveaux national et international.

30. Les membres de l'Équipe spéciale jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs du Protocole, conformément à leur mandat et à leurs compétences spécialisées. À sa deuxième session, la Réunion des Parties, qui est l'organe directeur du Protocole, a demandé aux parties d'encourager vivement les organisations internationales et régionales dans lesquelles elles sont représentées à appuyer la mise en œuvre du Protocole et de prendre la mesure du rôle que celui-ci joue dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Avec les membres de l'Équipe spéciale qui ont dit vouloir contribuer à la mise en œuvre du Protocole, le secrétariat de la Convention s'emploie à déterminer les domaines dans lesquels il est possible de collaborer.

31. L'appui que les membres de l'Équipe spéciale fournissent aux parties concernant la mise en œuvre du Protocole passe par exemple par : a) le programme mondial sur la fiscalité de la Banque mondiale ; b) l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières, menée conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le PNUD ; c) le Programme de contrôle des conteneurs, mené conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organisation mondiale des douanes. On peut citer d'autres exemples, tels que : a) la Banque mondiale (administration fiscale et lutte contre la corruption) ; b) l'OCDE (amélioration de la transparence dans les zones de libre-échange) ; c) l'ONUDC (lutte contre le blanchiment d'argent et recherche sur la criminalité).

Nutrition

32. ONU-Nutrition est le mécanisme de coordination et de collaboration permettant de lutter contre toutes les formes de malnutrition. En 2022, il a lancé sa stratégie pour la période 2022-2030¹⁹. Son secrétariat organise les réunions du groupe de travail de l'Équipe spéciale chargé des questions de nutrition, créé en 2016 pour aider les pays à atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable qui se rapportent aux maladies non transmissibles liées à la nutrition et l'alimentation. Le groupe de travail souligne qu'il importe de faire des progrès en matière de nutrition dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, qu'il faut pour cela donner la priorité à des régimes alimentaires sains, abordables et durables et prendre conscience que les mauvaises habitudes alimentaires observées pendant la pandémie sont de nature à aggraver l'épidémie d'obésité, et que le surpoids et l'obésité font partie des comorbidités les plus courantes de la COVID-19²⁰.

33. En 2022, pour aider les pays à prendre en compte la nutrition dans leurs stratégies nationales, ONU-Nutrition a mis à jour sa note d'orientation de 2017 à l'intention des équipes de pays des Nations Unies sur l'intégration de la nutrition, y compris les maladies non transmissibles liées à l'alimentation, dans les plans-cadres de

¹⁸ Voir <https://tobaccocontrol.bmj.com/content/tobaccocontrol/early/2020/11/03/tobaccocontrol-2020-055980.full.pdf> (en anglais seulement).

¹⁹ Voir ONU-Nutrition, « Unité d'action des Nations Unies pour la nutrition : Stratégie de ONU-Nutrition 2022-2030 », octobre 2022.

²⁰ Voir Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, « Strengthened action on nutrition in the COVID-19 response », 31 juillet 2020.

coopération des Nations Unies pour le développement durable²¹. En 2022, le groupe de travail sur la nutrition a aidé le Lesotho à recenser les points d'entrée relatifs à l'alimentation et à la nutrition sur la base desquels les entités des Nations Unies peuvent agir, et le Zimbabwe a reçu une aide destinée à intensifier diverses mesures afin d'atteindre les objectifs mondiaux et nationaux en matière d'alimentation et de nutrition. En outre, le groupe de travail a collaboré avec le groupe de travail de l'Équipe spéciale chargé des questions relatives à l'environnement pour élaborer des messages permettant de lier entre elles les questions ayant trait aux changements climatiques, à l'environnement, aux régimes alimentaires sains et à la nutrition en vue de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

34. Le secrétariat d'ONU-Nutrition accueille depuis 2020 une communauté de pratique sur la nutrition, les droits humains et le droit. Cette communauté de pratique collabore avec le groupe de travail de l'Équipe spéciale chargé des droits humains pour élaborer des supports et des messages sur les approches fondées sur les droits humains et les mécanismes juridiques permettant de lutter contre la malnutrition.

35. Le secrétariat d'ONU-Nutrition, la FAO et l'OMS ont constitué le secrétariat de la Coalition d'action pour une alimentation saine issue de systèmes alimentaires durables en faveur de tous, lancée à la suite du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, tenu en 2021²². Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PAM et l'UNICEF sont eux-aussi membres de la Coalition.

Bien-être et santé mentale

36. Depuis que le Conseil a adopté la résolution 2016/5 sur les travaux de l'Équipe spéciale, celle-ci a renforcé la collaboration interinstitutions sur la santé mentale à l'échelle mondiale, qui non seulement constitue une priorité pour les systèmes de santé publique et la protection des droits humains, mais a aussi une importance dans le cadre de la couverture sanitaire universelle et du développement durable en général. Le Plan d'action global de l'OMS pour la santé mentale pour la période 2013-2030 favorise le renforcement de la collaboration, notamment grâce au déploiement du programme d'action visant à combler les lacunes en matière de santé mentale dans plus d'une centaine de pays.

37. Ces 10 dernières années, l'OMS s'est associée à des administrations, aux membres de l'Équipe spéciale et à des organisations de la société civile pour mettre en œuvre son initiative intitulée « QualityRights » et les outils qui l'accompagnent afin de promouvoir des soins de qualité et les droits humains dans le domaine de la santé mentale. Dans ce cadre, une formation en ligne sur la santé mentale, le rétablissement et l'inclusion sociale est actuellement déployée dans 21 pays pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de lois, de politiques et de services nationaux liés à la santé mentale qui soient conformes aux normes internationales en matière de droits humains.

38. L'UNICEF et l'OMS continuent de collaborer au moyen : a) de leur programme conjoint sur la santé mentale, le développement psychosocial et le bien-être des enfants et des adolescents, qui est désormais fonctionnel dans 13 pays ; b) d'activités de sensibilisation et de prévention autour de la santé mentale des adolescents menées dans le cadre de l'initiative visant à aider les adolescents à s'épanouir ; c) d'un rapport

²¹ Voir ONU-Nutrition, « A guidance note on nutrition for United Nations country teams, their government counterparts and other stakeholders », février 2023.

²² Voir <https://www.who.int/initiatives/food-systems-for-health/the-coalition-of-action-on-healthy-diets-from-sustainable-food-systems-for-children-and-all> (en anglais seulement).

sur les troubles du développement ; d) d'un appui fourni aux pays aux fins de l'intégration des interventions précoces auprès des enfants présentant des retards de développement et des handicaps.

39. L'OMS a collaboré avec d'autres membres de l'Équipe spéciale, dont : a) l'Organisation internationale du Travail (OIT), sur les questions de santé mentale au travail) ; b) le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour ce qui est de fournir aux pays des orientations sur la santé mentale, les droits humains et la législation ; c) le PNUD, en ce qui concerne les argumentaires d'investissement relatifs à la santé mentale ; d) le FNUAP, pour ce qui est de l'intégration de la santé mentale périnatale dans les services de santé pour les mères et les enfants ; e) le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), pour ce qui est de la prise en charge clinique dans les situations humanitaires ; f) ONUSIDA, en ce qui concerne la santé mentale des personnes vivant avec le VIH/sida.

40. L'unité Santé du cerveau de l'OMS favorise la collaboration interinstitutions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan mondial d'action de santé publique contre la démence pour la période 2017-2025²³ et du Plan d'action mondial intersectoriel sur l'épilepsie et les autres troubles neurologiques pour la période 2022-2031²⁴.

Usage de substances

41. Dans le cadre du programme conjoint de l'OMS et de l'ONUDC relatif au traitement et à la prise en charge de la dépendance à la drogue, les Normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues ont été élaborées et achevées après une mise à l'essai dans 9 pays. Ces Normes sont beaucoup utilisées dans les pays pour que les traitements efficaces et éthiques des troubles liés à l'usage de substances bénéficient à davantage de personnes et gagnent en qualité.

42. En 2022, après plus de 10 années de travail concerté, l'OMS et l'ONUDC ont étendu le champ de leur collaboration en créant le Groupe de travail technique interinstitutions sur la prévention de l'usage de drogues et sur le traitement et la prise en charge des troubles liés à l'usage de drogues afin de promouvoir des mesures propres à atteindre la cible 3.5 des objectifs de développement durable, à savoir renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives²⁵. La première réunion de ce groupe a rassemblé 17 organisations intergouvernementales ayant un mandat, de l'expérience et des compétences spécialisées dans les différentes dimensions de la prévention de l'usage de drogues et du traitement et de la prise en charge des personnes qui en font usage.

Maladies non transmissibles et droits humains

43. On oublie souvent que la prévention et le traitement des maladies non transmissibles est une question de droits humains importante. À partir des résultats d'un séminaire²⁶ organisé en février 2017 avant la huitième réunion de l'Équipe spéciale, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a participé et apporté son concours à des missions de programmation conjointe et a dirigé la création d'une équipe spécialisée dans les droits humains rattachée à l'Équipe spéciale.

²³ Voir OMS, document WHA70(1).

²⁴ Voir OMS, document A/75/10 Add.4, annexe 7.

²⁵ Voir <https://www.unodc.org/unodc/en/drug-prevention-and-treatment/news-and-events/2022/june/interagency-technical-working-group-itwg-on-prevention-of-drug-use-and-treatment-and-care-of-drug-use-disorders.html> (en anglais seulement).

²⁶ Voir Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, « Non-communicable diseases and the right to health », document d'orientation 05.6.

44. Les objectifs de l'équipe spécialisée dans les droits humains sont les suivants : a) faire en sorte que les synergies qui existent entre maladies non transmissibles et droits humains soient mieux comprises ; b) sensibiliser davantage à la question de l'accessibilité des données et de divers éléments relatifs aux droits humains ; c) intégrer la question des droits humains dans les travaux de l'Équipe spéciale et dans le plan de mise en œuvre – pour la période 2023-2030 – du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030. Les droits humains sont au cœur de la stratégie de l'Équipe spéciale pour la période 2022-2025.

45. En collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le secrétariat de l'Équipe spéciale a organisé le 29 septembre 2022 une manifestation parallèle en marge de la cinquante et unième session du Conseil des droits de l'homme. Coparrainée par le Portugal, cette manifestation était la première réunion tenue sous les auspices du Conseil consacrée aux maladies non transmissibles en tant que question de droits humains. Le 14 février 2023, le secrétariat de l'Équipe spéciale a organisé à l'intention du Comité des droits économiques, sociaux et culturels un exposé des travaux menés par l'Équipe spéciale et des possibilités de resserrer la collaboration²⁷. D'autres exposés sur des thèmes donnés sont prévus.

46. En 2023, l'équipe spécialisée dans les droits humains a publié un document de type questions-réponses sur les maladies non transmissibles et la santé mentale et l'importance des droits humains²⁸, et elle met actuellement la dernière main à des messages de sensibilisation sur l'importance de traiter ensemble la question des maladies non transmissibles et celle des droits humains.

Maladies non transmissibles et urgences humanitaires

47. L'Équipe spéciale répond aux situations d'urgence et aux besoins humanitaires depuis sa création il y a 10 ans. L'OMS et le HCR continuent d'organiser les réunions du groupe informel interinstitutions chargé de la question des maladies non transmissibles dans les situations de crise humanitaire, qui se réunit deux fois par an. Ce groupe se compose d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'universitaires.

48. Ces 10 dernières années, les activités ci-après ont par exemple été menées : a) appui pour les essais sur le terrain du kit d'urgence révisé de l'OMS pour les maladies non transmissibles ; b) étude conjointe ayant permis de recenser les principales lacunes en matière de prise en charge et de surveillance du diabète dans les contextes humanitaires ; c) promotion et évaluation de la prise en charge des personnes ayant une maladie non transmissible dans les situations d'urgence pendant la pandémie de COVID-19 ; d) définition des priorités pour la recherche sur les maladies non transmissibles dans les situations d'urgence ; e) collaboration sur les orientations opérationnelles destinées aux professionnels sur le terrain ; f) travaux conjoints visant à disposer de davantage de données probantes sur la thermostabilité de l'insuline pour obtenir de meilleurs résultats dans les situations d'urgence ; g) poursuite de l'élaboration d'indicateurs sur les maladies non transmissibles à utiliser dans le cadre des interventions d'urgence. Le 6 avril 2023, l'OMS et le HCR ont organisé un séminaire à l'intention de tous les membres de l'Équipe spéciale, afin

²⁷ Voir Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et HCDH, « Prevention and treatment of non-communicable diseases as a human rights concern: side event at the 51st session of the Human Rights Council », compte rendu, 25 octobre 2022.

²⁸ Voir Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et HCDH, « Non-communicable diseases and mental health: the importance of human rights », avril 2023.

de les informer des travaux du groupe informel interinstitutions et d'inviter ceux qui seraient intéressés à participer à ces travaux.

Maladies non transmissibles et environnement

49. L'OMS continue d'aider les pays à protéger la santé publique en leur fournissant des données, en renforçant leurs capacités institutionnelles et en s'appuyant sur l'argument de la santé pour inciter d'autres secteurs que celui de la santé à s'attaquer au problème de la pollution atmosphérique et à élargir l'accès à une énergie propre. Outre la mise à jour des outils d'évaluation des effets de la pollution atmosphérique sur la santé, l'OMS a mis au point une série d'outils de formation sur la pollution atmosphérique et la santé pour aider les professionnels de la santé à renforcer leurs connaissances sur la pollution atmosphérique en tant que facteur de risque de maladie et à protéger leurs patients et pour les inciter à préconiser l'utilisation de solutions intégrées²⁹.

50. La Plateforme pour l'action en matière de santé et d'énergie est le fruit d'une collaboration entre l'OMS, le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et la Banque mondiale. Elle vise à renforcer la coopération entre les secteurs de la santé et de l'énergie, à élargir l'accès à des équipements de cuisson propres et à relier des installations de santé au réseau électrique.

51. L'Organisation météorologique mondiale, le PNUE, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la Commission économique pour l'Europe font partie du groupe consultatif technique sur la pollution de l'air et la santé dans le monde, qui s'est réuni pour la première fois en 2021, à l'initiative de l'OMS, afin de fournir des orientations sur : a) la conduite d'une évaluation des conséquences de la pollution de l'air sur la santé et la gestion des méthodes et données d'entrée connexes, y compris en ce qui concerne les objectifs de développement durable ; b) la mise au point de méthodes d'évaluation des retombées positives de l'action climatique ; c) les poussières désertiques et la santé ; d) les politiques et interventions visant à lutter contre les effets de la pollution de l'air sur la santé, qui contribueront à l'objectif mondial de lutte contre les maladies non transmissibles.

52. La campagne BreatheLife, menée conjointement par l'OMS, le PNUE, la Banque mondiale et d'autres partenaires, continue de faire émerger dans les villes et les pays une ambition politique pour accélérer les solutions et donner aux principales parties prenantes les moyens de lutter contre la pollution de l'air à des fins de protection de la santé et du climat.

53. D'autres collaborations interinstitutions existent, notamment le groupe consultatif technique sur l'objectif de développement durable n° 7, le mécanisme ONU-Énergie et la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.

Maladies non transmissibles au travail

54. L'OIT souligne la place importante que tiennent les maladies non transmissibles au travail et se sert des réunions de l'Équipe spéciale pour encourager la collaboration et ainsi accroître la sécurité au travail. À sa 110^e session, en 2022, la Conférence internationale du Travail a adopté une résolution qui a permis d'inclure le principe

²⁹ Voir <https://www.who.int/tools/air-pollution-and-health-training-toolkit-for-health-workers#:~:text=The%20APHT%20toolkit%20is%20a,and%20identify%20risk%20reduction%20measures> (en anglais seulement).

d'un environnement de travail sûr et salubre dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail³⁰.

55. En 2022, l'OMS et l'OIT ont publié une note d'information conjointe dans laquelle elles ont demandé que des mesures soient prises à l'échelle mondiale en ce qui concerne la santé mentale au travail, une attention particulière devant être accordée à la prévention des risques psychosociaux, à la protection et la promotion de la santé mentale et à l'assistance aux travailleurs qui ont des problèmes de santé mentale³¹, et l'OIT a publié une version révisée de sa classification internationale des radiographies des pneumoconioses³².

Comorbidités associées aux maladies non transmissibles

56. Ces dernières années, le Conseil a encouragé l'Équipe spéciale à intensifier son action pour aider les États Membres à tenir compte des maladies non transmissibles dans la lutte contre les maladies transmissibles, notamment le VIH et la tuberculose, conformément aux déclarations issues des réunions de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, sur le VIH, sur la lutte contre la tuberculose et sur la couverture sanitaire universelle.

57. Le groupe de travail de l'Équipe spéciale sur les comorbidités des maladies non transmissibles et les comorbidités des maladies transmissibles encourage la collaboration et la coordination entre les différentes entités des Nations Unies et les partenaires internationaux, notamment pour ce qui est de sensibiliser les pays et de les convaincre de l'intérêt de tenir compte des maladies non transmissibles dans les demandes de subvention qu'ils soumettent au Fonds mondial.

58. Dans le cadre des travaux du groupe de travail interinstitutions sur la santé mentale et les comorbidités, les membres de l'Équipe spéciale œuvrent pour que les questions de santé mentale soient prises en compte dans les demandes de subvention soumises au Fonds mondial et dans d'autres mécanismes de financement. Le groupe de travail a élaboré une panoplie de moyens pour aider les parties prenantes nationales à participer au dialogue organisé par le Fonds mondial au niveau des pays et à faire de la santé mentale une question centrale dans l'amélioration de l'efficacité des programmes de lutte contre le VIH et la tuberculose. Un module d'apprentissage en ligne est sur le point d'être achevé, en collaboration avec le Fonds mondial, l'objectif étant de présenter aux parties prenantes du Fonds les liens importants entre la santé mentale et le VIH et la tuberculose. Des notes d'orientation ont été rédigées sur la planification et la budgétisation dans une optique d'intégration des services de santé mentale dans les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

B. Mobiliser des ressources

Fonds Health4Life

59. Ces dix dernières années, les missions de programmation conjointe et les rapports d'investissement ont mis en évidence que les pays ne trouvaient pas suffisamment de financements à effet catalyseur pour intensifier la lutte contre les maladies non transmissibles et les problèmes de santé mentale, et que l'on avait tout intérêt à mettre de tels financements à leur disposition. C'est pourquoi le Conseil a

³⁰ Voir OIT, Conférence internationale du Travail, Résolution concernant l'inclusion d'un milieu de travail sûr et salubre dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT (ILC.110/Résolution I), adoptée le 10 juin 2022.

³¹ Voir OMS et OIT, « Mental health at work: policy brief », 2022.

³² Voir https://www.ilo.org/global/topics/safety-and-health-at-work/areasofwork/occupational-health/WCMS_868499/lang--fr/index.htm.

encouragé l'Équipe spéciale à créer un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire. L'OMS, le PNUD et l'UNICEF ont ainsi créé le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire destiné à stimuler l'action des pays en matière de lutte contre les maladies non transmissibles et de santé mentale (Fonds Health4Life) en 2021.

60. Le Fonds Health4Life a une utilité pour le Pacte mondial de l'OMS sur les maladies non transmissibles pour la période 2020-2030 dans la mesure où les chefs d'État et de gouvernement et les signataires du Pacte se sont engagés à investir dans des ressources adéquates, prévisibles et durables aux fins de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles, à l'échelle nationale, bilatérale et multilatérale, y compris dans le cadre du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire relatif aux maladies non transmissibles³³.

61. Le Kenya, la Thaïlande et l'Uruguay sont des partenaires stratégiques fondateurs du Fonds Health4Life. Ils contribuent à définir ses orientations stratégiques par l'intermédiaire du comité directeur et jouent un rôle crucial en œuvrant pour que le fonds soit entièrement financé, notamment en négociant des partenariats avec d'autres États Membres et des partenaires de développement. Afin que la société civile puisse faire entendre sa voix, l'Alliance sur les MNT et United for Global Mental Health ont le statut d'observateur auprès du comité directeur du fonds.

62. Pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2022, plusieurs organisations ont pris des engagements et fait des annonces de contribution en faveur du Fonds Health4Life, notamment : a) l'Institut Aspen, qui s'est engagé à contribuer aux efforts conjoints de mobilisation des ressources à hauteur de 5 millions de dollars pendant les trois prochaines années ; b) la Fédération africaine de Soroptimist International, qui s'est engagée à contribuer à la levée de fonds et aux activités de mobilisation aux fins de l'élimination du cancer du col de l'utérus ; c) le projet de chaîne de blocs Unexia qu'United Health Futures est en train de mettre en place, et dont les responsables ont pris l'engagement de lever des financements importants pour le Fonds Health4Life. Plusieurs gouvernements et d'autres partenaires de développement participent à des discussions sur la dotation du fonds en ressources, qui sont à un stade bien avancé.

63. Des pays ont élaboré des propositions dans le cadre de processus inclusifs qu'ils ont dirigés afin de démontrer les possibilités offertes par le fonds. Il a notamment été proposé que : a) le Bangladesh s'attaque aux effets de la pollution de l'air sur la santé ; b) le Maroc intensifie son programme global d'élimination du cancer du col de l'utérus ; c) la Sierra Leone contribue à renforcer son système de santé en vue d'assurer des services intégrés en matière de maladies non transmissibles et de santé mentale. Dans ce cadre de ces activités, un atelier multipartite a été organisé en Sierra Leone le 20 avril 2023.

64. En 2022, le Fonds Health4Life a achevé l'élaboration de trois documents fondamentaux, à savoir un manuel opérationnel, un dispositif de gouvernance et une stratégie de mobilisation des ressources. Un guide de mobilisation des acteurs non étatiques est en cours d'élaboration. Le fonds mène en outre des activités de sensibilisation et de promotion³⁴.

³³ Voir : <https://www.who.int/initiatives/global-noncommunicable-diseases-compact-2020-2030/achievements> (en anglais seulement).

³⁴ Une réunion d'information à l'intention des États membres de l'OMS a par exemple eu lieu le 28 avril 2023 ; des podcasts sont disponibles (<https://podcasts.apple.com/gb/podcast/vitaltalks-future-of-public-health/id1603505172> et <https://twitter.com/Health4LifeFund/status/1642080458878885889?s=08>) (en anglais seulement). Voir aussi Jenny Lei Ravelo (Devex), « NCDs are top global killer but trust fund coffers are empty », 4 octobre 2022.

C. Coordonner l'action et établir des partenariats

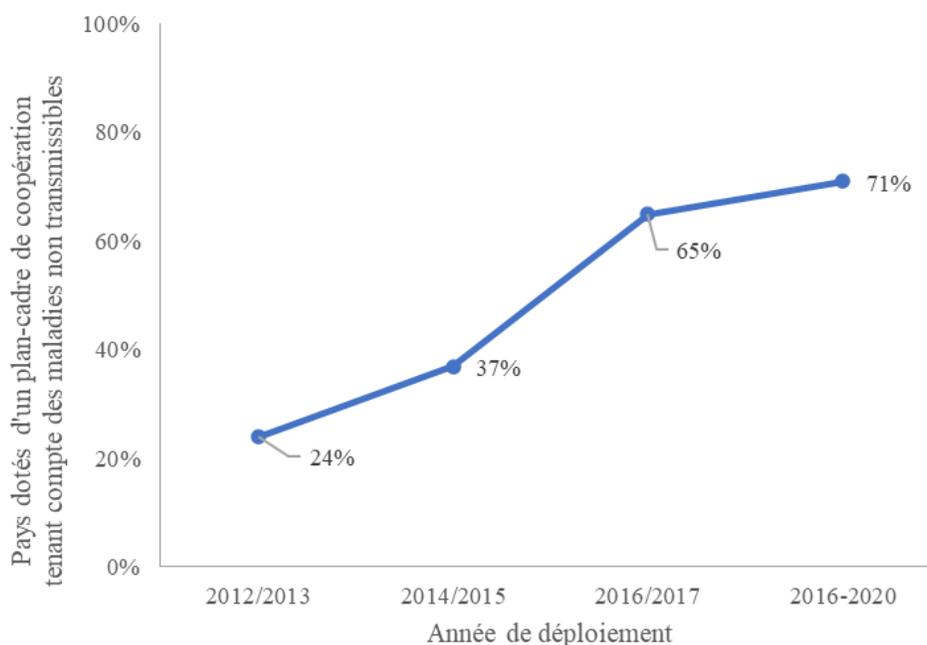
Maladies non transmissibles et santé mentale dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable

65. Ces 10 dernières années, l'Équipe spéciale a fait de l'intégration des maladies non transmissibles et des questions de santé mentale dans la planification du développement une priorité. Elle a publié des orientations à cet égard en 2015³⁵ et a par la suite communiqué des informations aux autorités des pays et aux équipes de pays des Nations Unies sur la collaboration à mettre en place pour atteindre les objectifs de développement durable liés aux maladies non transmissibles. Les missions de programmation conjointe ont permis de faciliter l'intégration des maladies non transmissibles et des questions de santé mentale dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de renforcer la collaboration entre les entités du système des Nations Unies, les autorités nationales, les parlementaires et les partenaires de développement.

66. Ces 10 dernières années, le secrétariat de l'Équipe spéciale a régulièrement évalué les progrès accomplis en matière d'intégration des maladies non transmissibles dans les plans-cadres de coopération. Des examens ont été conduits en 2013, 2017 et 2019, et un quatrième est en cours – le premier à tenir compte des questions de santé mentale. Depuis 2013, les plans-cadres de coopération tiennent toujours plus compte des maladies non transmissibles (voir la figure III).

Figure III

Pourcentage de pays dotés d'un plan-cadre de coopération tenant compte des maladies non transmissibles.



67. Le secrétariat de l'Équipe spéciale a réalisé une analyse sur les petits États insulaires en développement avant la réunion technique de haut niveau sur les

³⁵ OMS, *Note d'orientation sur l'intégration des maladies non transmissibles au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement*, (Genève, 2015).

maladies non transmissibles et la santé mentale tenue les 17 et 18 janvier 2023 à la Barbade³⁶. Il en ressort que, dans ces pays, la part des plans-cadres de coopération tenant compte des maladies non transmissibles est passée de 4 % en 2012/2013 à 96 % en 2022/2023 (et que 48 des 58 petits États insulaires en développement sont concernés). On constate en outre que pour 2023, si les maladies non transmissibles constituaient une priorité stratégique de 10 plans-cadres de coopération (soit 67 %), qui couvraient 43 petits États insulaires en développement, la santé mentale n'était une priorité stratégique que dans 2 plans-cadres de coopération, qui couvraient 2 petits États insulaires en développement.

Maladies non transmissibles et santé mentale dans les politiques et plans des organes directeurs des membres de l'Équipe spéciale

68. Ces 10 dernières années, l'Équipe spéciale a encouragé ses membres à faire en sorte que les politiques et les plans élaborés par leurs organes directeurs tiennent davantage compte des maladies non transmissibles et des questions de santé mentale et à consacrer davantage de ressources à ces activités. Le document d'information des entités des Nations Unies publié en 2019 décrit les responsabilités des membres de l'Équipe spéciale pour ce qui est de renforcer l'appui qu'ils apportent aux États Membres dans la lutte contre les maladies non transmissibles conformément à leur mandat respectif³⁷. Plusieurs des entités membres de l'Équipe spéciale font preuve d'un engagement accru. C'est notamment le cas du PNUD, dont la stratégie actuelle en matière de VIH et de santé comprend des mesures prioritaires de renforcement de la gouvernance, notamment en ce qui concerne la lutte contre les maladies non transmissibles, la santé mentale et l'accélération de la lutte antitabac³⁸, et de l'UNICEF, qui donne des orientations sur les programmes de prévention des maladies non transmissibles au début de la vie³⁹.

69. Entre 2014 et 2023, le nombre de membres de l'Équipe spéciale dont les organes directeurs tiennent compte des maladies non transmissibles dans les politiques, stratégies et plans qu'ils élaborent a progressivement augmenté. Une évaluation plus approfondie est en cours.

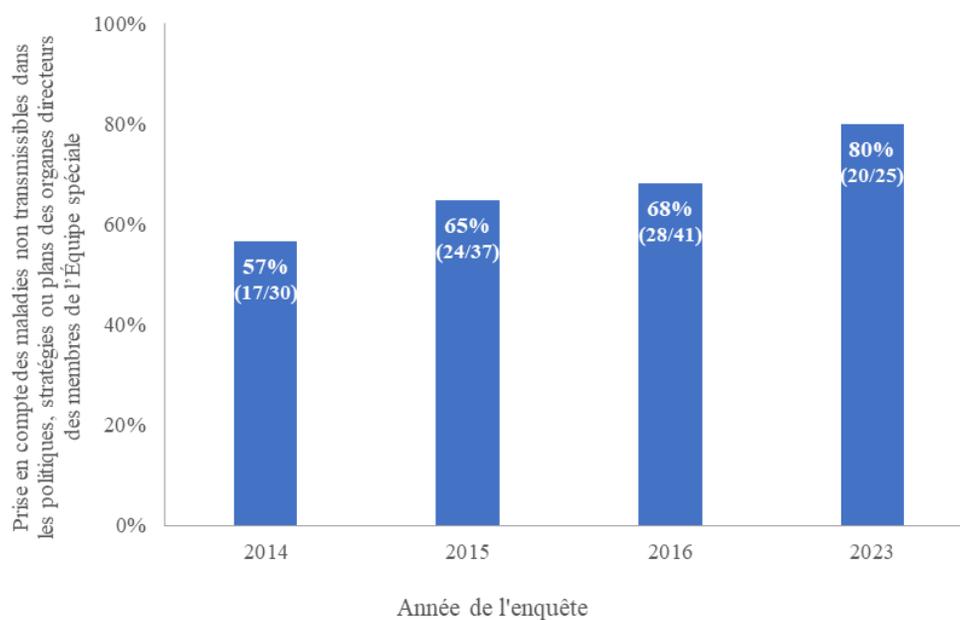
³⁶ Voir <https://www.who.int/news-room/events/detail/2023/01/17/default-calendar/sids-high-level-technical-meeting-on-ncds-and-mental-health> (en anglais seulement).

³⁷ Voir Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, *Responding to the Challenge of Non-communicable Diseases*, <https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1248487/retrieve>.

³⁸ Voir PNUD, *Connecting the dots: towards a more equitable, healthier, and sustainable future* (New York, 2022).

³⁹ Voir UNICEF, *Programme Guidance for Early Life Prevention of Non-communicable Diseases* (New York, 2019).

Figure IV
Prise en compte des maladies non transmissibles dans les politiques, stratégies ou plans des organes directeurs des membres de l'Équipe spéciale



Petits États insulaires en développement

70. Pendant la réunion technique de haut niveau sur les maladies non transmissibles et la santé mentale tenue les 17 et 18 janvier 2023 à la Barbade, le secrétariat de l'Équipe spéciale a organisé une manifestation parallèle sur les mesures cohérentes que le système des Nations Unies doit prendre pour aider les petits États insulaires en développement à intensifier leur action en matière de maladies non transmissibles et de santé mentale. Deux documents d'information – l'un sur les activités des entités des Nations Unies autres que l'OMS dans les petits États insulaires en développement et l'autre sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable des petits États insulaires en développement – ont été distribués. Plusieurs membres de l'Équipe spéciale et des États membres ont participé à cette réunion.

71. À cette réunion, il a notamment été recommandé que l'Équipe spéciale : a) aide les pays à renforcer leurs dispositifs de coopération relatifs aux maladies non transmissibles et à la santé mentale ; b) trouve des moyens pour aider davantage les petits États insulaires en développement à prévenir et maîtriser les maladies non transmissibles et les problèmes de santé mentale tout au long de la vie, une attention particulière devant être accordée aux enfants ; c) trouve des moyens pour aider les petits États insulaires en développement à mobiliser des fonds supplémentaires aux fins de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles et des problèmes de santé mentale ; d) examine les façons d'aider les petits États insulaires en développement à recueillir, analyser et utiliser des données de manière cohérente.

Centres africains de prévention et de contrôle des maladies

72. L'Équipe spéciale a renforcé ses liens avec les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies. Ces Centres, le PNUD et le secrétariat de l'Équipe spéciale élaborent un programme de travail commun. En novembre et décembre 2022, le

secrétariat de l'Équipe spéciale et le PNUD ont aidé les Centres à conduire une série de webinaires sur l'importance de la gouvernance dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et des problèmes de santé mentale. Du 8 au 12 mai 2023, ils ont également aidé les Centres à organiser un séminaire de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles à l'intention des dirigeants de leurs États membres.

Amis de l'Équipe spéciale

73. La première réunion des Amis de l'Équipe spéciale s'est tenue en 2016. Ces 7 dernières années, le groupe des Amis de l'Équipe spéciale a permis aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres, aux parlementaires, aux membres de l'Équipe spéciale et à d'autres partenaires de développement de se réunir, en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, afin d'échanger des données d'expérience concernant la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et l'amélioration de la santé mentale, le lancement de nouvelles initiatives et l'évaluation des progrès accomplis pour mener une action toujours plus importante.

74. La septième réunion des Amis de l'Équipe spéciale s'est tenue le 21 septembre 2022, sous la direction de l'Uruguay et de l'OMS, sur le thème suivant : mobilisation de ressources et d'une assistance technique avec et pour les États Membres en vue de la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable qui sont liées aux maladies non transmissibles et à la santé mentale⁴⁰.

Prix décernés par l'Équipe spéciale

75. En 2018, l'Équipe spéciale a créé des prix pour récompenser publiquement le travail accompli par les États Membres et leurs partenaires pour prévenir et maîtriser les maladies non transmissibles et les problèmes de santé mentale. Entre 2018 et 2022, 104 prix ont été décernés à trois catégories de lauréats : a) des ministères de la santé et des autorités publiques de santé ; b) des ministères et organismes publics compétents dans des domaines autres que celui de la santé ; c) des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires et des fondations. Ces prix encouragent les lauréats et les autres candidats à redoubler d'efforts.

76. L'édition de 2022 a été organisée en partenariat avec le Programme spécial de l'OMS sur les soins de santé primaires afin de souligner l'importance des soins primaires dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et l'amélioration de la santé mentale. Le nom des 18 lauréats a été révélé lors de la réunion annuelle des Amis de l'Équipe spéciale⁴¹. En 2023, l'Équipe spéciale collabore avec le Département de la santé numérique et de l'innovation de l'OMS et l'UIT en vue de récompenser des travaux qui mettent des solutions numériques au service de la lutte contre les maladies non transmissibles et de la santé mentale. Un appel à candidatures a été lancé le 14 avril 2023⁴².

Réunions de l'Équipe spéciale

77. Depuis sa création, l'Équipe spéciale se réunit deux fois par an. Au plus fort de la pandémie de COVID-19, les réunions se sont tenues en ligne, ce qui a aussi été le cas de sa dix-neuvième réunion, qui a eu lieu du 1^{er} au 3 novembre 2022, et à laquelle

⁴⁰ Voir OMS, « UN Task Force on NCDs and mental health mobilized more than USD 50 million during the 77th session of the UN General Assembly – 21 September 2022 », 28 septembre 2022.

⁴¹ Voir <https://www.who.int/news/item/21-09-2022-2022-united-nations-inter-agency> (en anglais).

⁴² Voir <https://www.who.int/news-room/articles-detail/call-for-nominations--2023-task-force-awards-for-multisectoral-action-on-ncds-and-mental-health> (en anglais seulement).

22 membres ont participé⁴³. La vingtième réunion, qui s'est déroulée du 8 au 10 mars 2023, et à laquelle 23 membres ont participé, s'est tenue selon des modalités hybrides⁴⁴.

Mise à jour du site Web de l'Équipe spéciale

78. Pour améliorer la communication entre ses membres et permettre aux États Membres et aux partenaires de développement d'avoir plus facilement accès aux informations, l'Équipe spéciale est en train de créer son propre site, qui utilisera aussi l'identité visuelle de l'OMS. Ce nouveau site Web sera bientôt mis en ligne.

D. Servir d'exemple pour la réforme du système des Nations Unies

79. L'Équipe spéciale continue d'encourager et d'aider ses membres à travailler de concert à tous les niveaux pour appuyer les mesures prises par les autorités des pays pour atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable qui sont liées aux maladies non transmissibles et à la santé mentale ainsi que les objectifs de santé publique en général. Parmi les exemples de collaboration, on peut citer les missions de programmation conjointe, les programmes communs, les travaux des groupes thématiques, notamment l'appui apporté aux équipes de pays des Nations Unies, la création du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire et la riposte à la pandémie de COVID-19.

80. On continue d'encourager les entités des Nations Unies à jouer un rôle de chef de file dans la lutte antitabac en faisant de tous leurs locaux un environnement sans fumée et en empêchant l'industrie du tabac de s'immiscer dans leurs travaux.

Initiative pour l'interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies

81. À la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, les États Membres ont adopté la résolution 63/8 sur l'interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies et ont recommandé de décréter une interdiction totale de fumer dans tous les locaux des Nations Unies, y compris dans les bureaux de pays et dans les bureaux régionaux de l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi qu'une interdiction totale de vendre du tabac dans tous les bureaux des Nations Unies. En outre, dans sa résolution 2012/4, le Conseil économique et social a appelé de ses vœux une lutte antitabac cohérente à l'échelle du système des Nations Unies.

82. Depuis 2013, il est interdit de fumer dans tous les locaux de l'OMS. Pour aider les membres de l'Équipe spéciale à transformer leurs locaux en environnement sans tabac, l'OMS, le secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et le secrétariat de l'Équipe spéciale ont publié un guide par étapes en 2019⁴⁵. En 2020, le HCR a fait de son siège un environnement sans fumée. En 2021, le Directeur général de l'OMS a écrit à 50 chefs d'entités des Nations Unies pour les encourager à en faire de même. Depuis, l'OMS, le secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et le secrétariat de l'Équipe spéciale travaillent avec les membres de l'Équipe spéciale pour les aider à atteindre cet objectif.

⁴³ Le rapport de la réunion est disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240066601> (en anglais seulement).

⁴⁴ Voir OMS, « Twentieth meeting of the United Nations Inter-Agency Task Force on the Prevention and Control of Non-communicable Diseases, 8–10 March 2023 » (Genève, 2023).

⁴⁵ Voir OMS, Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, « How to Make Your Campus Smoke-Free » (Genève, 2019).

Politique type visant à empêcher l'industrie du tabac de s'immiscer dans les activités des entités des Nations Unies

83. Le secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac a élaboré une politique type conforme à l'article 5.3 de la Convention-cadre en collaboration avec l'Équipe spéciale, qui a adopté ladite politique en 2016⁴⁶. Cette politique type encourage les membres de l'Équipe spéciale à élaborer, compte tenu de leur mandat respectif, leurs propres politiques pour empêcher l'industrie du tabac de s'immiscer dans leurs activités, afin que l'action menée pour protéger les politiques de santé publique relatives à la lutte antitabac contre les intérêts notamment commerciaux de l'industrie du tabac soit efficace, cohérente et sans faille. Depuis 2017, le Conseil a demandé à plusieurs reprises, dans ses résolutions sur les travaux de l'Équipe spéciale, que les membres de celle-ci appliquent la politique type. En 2017, quatre organisations ayant des liens avec l'industrie du tabac ont été exclues du Pacte mondial des Nations Unies. En 2019, le Secrétaire général de l'ONU a écrit aux chefs des entités des Nations Unies pour les encourager à adhérer à la politique type. La même année, l'OIT a mis fin à son partenariat public-privé avec la Fondation Eliminating Child Labour in Tobacco-Growing (élimination du travail des enfants dans la culture du tabac).

84. Pour faciliter l'application de la politique type, le secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac avertit les membres de l'Équipe spéciale des manifestations auxquelles participe l'industrie du tabac (ou ses groupes de façade) afin d'inciter ceux qui sont inscrits aux manifestations concernées à ne pas y prendre part. En 2022, il a créé le Réseau d'alerte sur l'action de l'industrie du tabac, qui permet de prévenir bien à l'avance les membres de l'Équipe spéciale du fait ou du risque que des acteurs de l'industrie du tabac s'impliquent ou s'immiscent dans des manifestations ou des activités auxquelles ils sont susceptibles de prendre part.

IV. Recommandations

85. **Le Conseil économique et social est invité à :**

a) Prendre note du présent rapport, notamment des défis importants qui se posent au regard des cibles associées aux objectifs de développement durable qui sont liées aux maladies non transmissibles, à la santé mentale et à la santé en général, ainsi que de l'action menée par l'Équipe spéciale pour aider les États membres à atteindre ces cibles ;

b) Demander à l'OMS, au PNUD, à l'UNICEF et aux autres membres de l'Équipe spéciale de collaborer avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les autres partenaires de développement en vue de mobiliser des ressources pour le fonds d'affectation spéciale multipartenaire et d'envisager de nouvelles méthodes de mobilisation des ressources ;

c) Demander aux membres de l'Équipe spéciale d'aider tous les pays, en particulier les petits États insulaires en développement qui en font la demande, à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux multisectoriels pour renforcer l'action de leur système de santé face aux maladies non transmissibles et aux problèmes de santé mentale ;

⁴⁶ Voir Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et OMS, « Model policy for agencies of the United Nations system on preventing tobacco industry interference » [disponible à l'adresse suivante : [https://fctc.who.int/publications/m/item/model-policy-for-agencies-of-the-united-nations-system-on-preventing-tobacco-industry-interference-\(full-text\)](https://fctc.who.int/publications/m/item/model-policy-for-agencies-of-the-united-nations-system-on-preventing-tobacco-industry-interference-(full-text))].

d) Demander aux membres de l'Équipe spéciale d'aider les États membres à renforcer le recours à la santé numérique, notamment aux solutions permettant aux populations d'assurer un suivi, aux fins de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles et des problèmes de santé mentale ;

e) Demander aux membres de l'Équipe spéciale :

i) D'aider les États Membres à appliquer pleinement la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac ;

ii) De faire de tous les locaux des entités des Nations Unies un environnement sans tabac et de s'employer à mettre fin à la vente de tabac dans les locaux des entités des Nations Unies aussi vite que possible, et au plus tard en 2025 ;

iii) De rendre opérationnel le Réseau d'alerte sur l'action de l'industrie du tabac, qui permettra de prévenir bien à l'avance les membres de l'Équipe spéciale du fait ou du risque que des acteurs de l'industrie du tabac s'impliquent ou s'immiscent dans des manifestations ou des activités des entités des Nations Unies;

f) Demander aux membres de l'Équipe spéciale d'entreprendre une évaluation conjointe indépendante en 2023, à l'occasion du dixième anniversaire de la création de l'Équipe spéciale ;

g) Prier le Secrétaire général de lui transmettre, à sa session de 2024, le rapport du Directeur général de l'OMS sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.